

26/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
vendeuil-caply

DATE DE CONVOCATION

22 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 Novembre à dix-neuf heures trente.

DATE D'AFFICHAGE

22 Novembre 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur VAN ACKER Marc, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	10

Etaient présents :

Mrs LE CONTE Bernard, TILLIER Jean, KASTELYN Camille, JOLY Benoît, QUENTIN Thibaut, Mmes OPERON Martine, CAZIER Anick, OLIVIER Brigitte, VERLEYE Aurélie.

Absent excusé : M. PARIZE Jérôme.

M. KASTELYN Camille a été élu Secrétaire.

M. PARIZE Jérôme a donné procuration à M.VAN ACKER Marc.

OBJET : ELECTIONS DES ADJOINTS

Le maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a voté et a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

M. le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. LE CONTE Bernard a obtenue 11 voix

M. LE CONTE Bernard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint au maire.

Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme OPERON Martine a obtenu 11 voix

Mme OPERON Martine ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée deuxième adjoint au maire.

Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme CAZIER Anick a obtenu 11 voix

Mme CAZIER Anick ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième adjoint au maire.

Fait et délibéré en séance,
A VENDEUIL-CAPLY, le 29 Novembre 2024,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,

